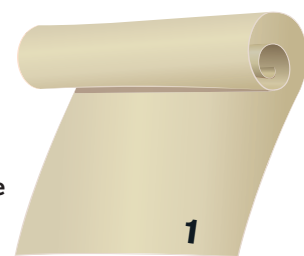
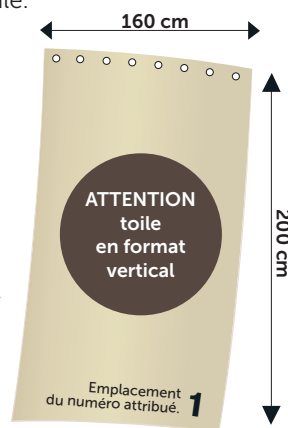




## RÈGLEMENT DE PARTICIPATION 2025

Merci de prendre connaissance de ces éléments avant de confirmer votre participation :

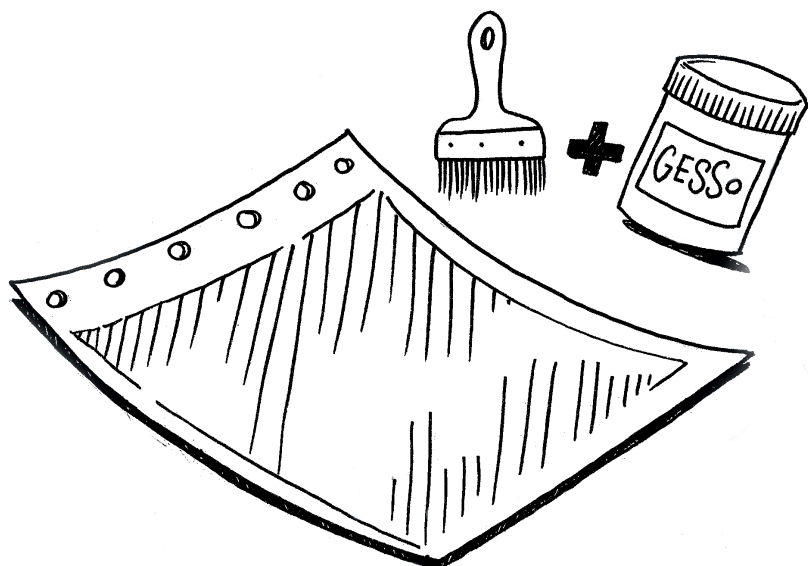
- 1** Les 70 toiles mises à disposition des candidats seront à retirer **UNIQUEMENT samedi 8 février de 9h à 12h.** à l'adresse suivante : **THONON-ÉVÈNEMENTS, 5 impasse du Bastion à Thonon.** Vous remplirez sur place une fiche d'inscription avec vos coordonnées.
- 2** En retirant votre toile, vous recevez un **numéro de participation.** Ce numéro est important : il permet de vous identifier et de situer votre toile sur le plan de l'exposition en ville. Il permettra aussi au public de voter pour sa toile préférée, en indiquant le numéro qui sera inscrit sur la toile.
- 3** Vous devez **impérativement placer votre numéro en bas à droite de votre toile,** par dessus votre œuvre : Votre numéro devra mesurer **15 cm de haut et sera peint en noir.**
- 4** Votre toile de coton est à l'état brut, elle nécessite donc une préparation préalable. Vous devez donc **enduire les 2 faces de votre toile d'une couche de GESSO avant de réaliser votre peinture.** Une fois terminée, il est important d'imperméabiliser votre oeuvre avec un **verniss extérieur (verniss marin) permettant de la protéger.**
- 5** **Que vous réalisiez ou pas une œuvre, il est impératif de rapporter votre toile à THONON-ÉVÈNEMENTS,** aux dates suivantes : **mardi 15 ou mercredi 16 avril de 12h à 18h**
- 6** **Ne seront pas admises pour l'exposition :** Les œuvres ayant déjà figuré dans les éditions 1, 2, 3 et 4 du Festival L'art dans la rue, les œuvres à caractère commercial, politique, raciste, injurieux ou obscène.
- 7** La toile peinte doit être livrée **roulée dans le sens de la hauteur,** pour pouvoir visualiser le numéro facilement sans la dérouler.
- 8** **La Ville de Thonon n'assure pas les toiles peintes,** et décline toute responsabilité en cas d'avaries (pluie, soleil) ou dommages (vol, accident...) aux œuvres exposées.
- 9** Les candidats **autorisent et cèdent à titre gratuit à la Ville de Thonon le droit de représenter leur œuvre (associée à leur nom ou collectif)** sur ses supports de communication.
- 10** À la fin du Festival, l'œuvre appartient au candidat qui l'a produite. Elle devra être **récupérée par son auteur le 17 ou le 18 juillet,** à la mairie. (Le lieu sera précisé ultérieurement par le Service Culture). **Attention : les toiles non récupérées dans un délai d'un mois après ces dates pourront être données par la Ville à une association caritative ou un établissement tel que maison de retraite, ou détruites à défaut de trouver preneur.**
- 11** **La signature de la fiche d'inscription vaut l'approbation du présent règlement 2025 et exclut tout recours contre la Ville de Thonon-les-Bains et ses partenaires.**



Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service Culture et Patrimoine de la Ville de Thonon-les-Bains. Elles sont nécessaires au traitement de votre inscription au Festival L'art dans la rue. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en adressant votre demande à culture@ville-thonon.fr ou 04 50 70 69 49. Les données collectées seront conservées par le service Culture et Patrimoine de la Ville de Thonon-les-Bains pendant 2 ans à compter de la fin du festival 2025.

# MODE D'EMPLOI TOILE

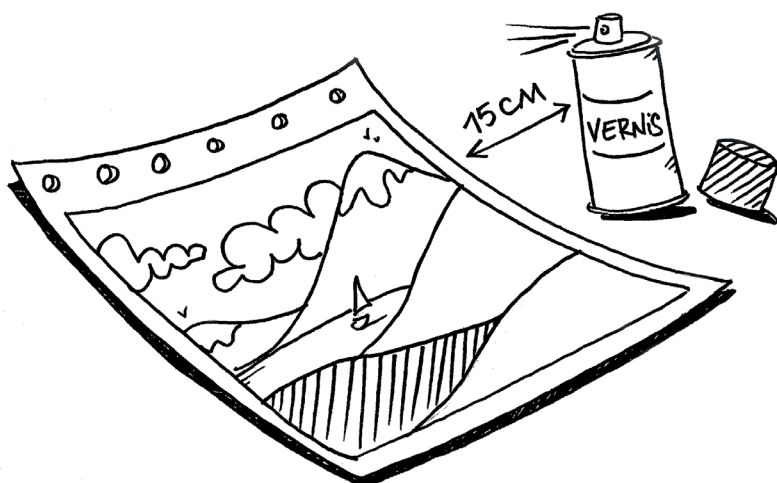
## 1 COMMENT BIEN PRÉPARER SA TOILE ?



Avant de commencer, protégez votre sol ou bureau d'une bâche ou nappe en plastique. Appliquez ensuite 1 couche de GESSO\* sur les 2 faces de la toile afin de faciliter votre réalisation. **Laissez sécher avant de peindre l'autre face.**

(\*vous trouverez du GESSO dans un magasin de fournitures beaux arts/peinture. Prévoir 1 kg de GESSO)

## 2 COMMENT ACHEVER SA TOILE ?



Une fois votre œuvre réalisée et afin de l'imperméabiliser, passez au moins 2 couches de vernis en spray à une distance de 15 cm minimum de la toile.

Survolez votre toile avec le spray, ne restez pas sur une zone trop longtemps, vous risqueriez de faire une tâche.

**Veillez à le faire dans une pièce bien aérée ou à l'extérieur.**

**Laissez sécher entre les 2 couches.**

(\*vous trouverez du vernis en spray spécial extérieur dans les magasins de bricolage)

### COORDINATION DU PROJET & RENSEIGNEMENTS

Service Culture

04 50 70 69 49 - culture@ville-thonon.fr